Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences Bureau de la gestion, des dotations et des compétences 1, ter avenue de Lowendal 75349 PARIS 07 SP Dossier suivi par : Marie-Line COUDERC Tél. : 01.49.55.51.81 Fax. : 01.49.55.48.19 NOR : AGRE1016323N mailto:marie-line.couderc@agriculture.gouv.fr mailto:marie-line.couderc@educagri.fr	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDEDC/N2010-2081** **Date: 23 juin 2010**

Date de mise en application : immédiate

Date limite de réponse : 28 juin 2010 (retour DRAAF/DAF)
30 juin 2010 (retour à l'Administration centrale)

Nombre d'annexes : 8

Observations : cette note de service est diffusée intégralement sur internet www.chlorofil.fr et NOCIA

Objet : Appel de candidatures pour les postes vacants ou susceptibles de se libérer à la rentrée scolaire 2010 de

- directeur d'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (01),
- directeur adjoint chargé de la formation initiale scolaire (02),
- directeur adjoint chargé de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage (03)
- directeur adjoint chargé de l'exploitation et du développement agricole (04)

Références :

- Décret n° 91-921 du 12 septembre 1991 modifié relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction des établissements publics d'enseignement technique relevant du ministre chargé de l'agriculture ;(http://www.legifrance.gouv.fr/./affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000515152&fastPos=1&fastReqId=1454765852&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte

MOTS-CLES : Mouvement des personnels titulaires, directeurs et directeurs adjoints, EPLEFPA, rentrée scolaire 2010 «3EME phase »

DESTINATAIRES	
Pour exécution : - Mesdames, Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt – Les Directeurs de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt. - Mesdames, Messieurs les Chefs des Services Régionaux de la Formation et du Développement - Mesdames, Messieurs les Directeurs des Etablissements de l'Enseignement Supérieur. - Mesdames, Messieurs les Directeurs et Directrices des Etablissements Publics Locaux 'Enseignement Agricole.	***Pour information :*** - Monsieur le Secrétaire Général du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. - Monsieur le Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole. - Monsieur les ingénieurs et inspecteurs généraux chargés de l'appui aux personnes et aux structures. - Organisations syndicales

La présente note de service définit les modalités d'instruction des demandes de mutation des personnels de direction des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) vacants ou susceptibles d'être vacants à la rentrée scolaire 2010.

Elle comporte les dispositions générales, la liste des postes offerts au titre de la rentrée scolaire 2010, suite à la première phase et deuxième phase d'affectation des personnels de direction

Elle comporte trois parties :

1. Dispositions générales ;
2. Liste des postes offerts au titre de la rentrée scolaire 2010 ;
3. Annexes.

1 - DISPOSITIONS GENERALES

Les postes de direction sont des postes à profil qui nécessitent que les candidats prennent obligatoirement contact avec l'autorité académique concernée (DRAAF-DAF / SRFD-SFD) et ses services.

La durée d'affectation dans un poste de directeur ou de directeur adjoint d'EPLEFPA doit garantir la stabilité et la responsabilité dans l'action mais aussi tenir compte de l'impératif de mobilité dans l'exercice des fonctions régaliennes et dans la construction des compétences qui repose sur la réalisation d'un parcours professionnel diversifié.

A cet égard, une durée de cinq ans à sept ans doit être considérée comme un objectif optimum de séjour dans un même poste.

11 – Personnels concernés :

- Personnels sous statut d'emploi de directeurs ou de directeurs adjoints d'EPLEFPA
- Fonctionnaires ayant obtenu le bénéfice de la liste d'aptitude pour la rentrée scolaire 2010 qui sont actuellement en formation ;
- Fonctionnaires de catégorie A souhaitant occuper un poste de directeur ou de directeur adjoint d'EPLEFPA. Ces personnels sont affectés ou mutés dans leur corps d'origine, et font fonction de personnel de direction. C'est la date d'entrée effective dans le statut d'emploi, après inscription sur la liste d'aptitude, qui détermine leurs possibilités d'évolution de carrière dans ce statut (promotions, participation à la mobilité, attribution du régime indemnitaire). Pour ces raisons il est recommandé de présenter au plus tôt la liste d'aptitude et de veiller avant de solliciter un emploi de "faisant fonction" aux conditions statutaires à remplir pour pouvoir se présenter à cette liste. Il est précisé que ces personnels ne seront pas prioritaires dans la gestion du mouvement et qu'ils seront nommés en qualité de faisant fonction.

12 – Demandes de mutation :

a) - Généralités :

Le mouvement des personnels est annuel, sauf cas particulier.

Il est rappelé qu'en signant le formulaire de demande de mutation, les personnels s'engagent à accepter obligatoirement l'affectation qu'ils auront reçue dans le cadre du mouvement.

Les imprimés à utiliser ainsi que les codifications nécessaires aux demandes de mutation sont annexés à la présente note. Les demandes de mutation seront établies avec soin et précision. Les pièces justificatives seront obligatoirement jointes au dossier.

b) - Rappels importants :

Les agents ayant effectué une demande de principe mais qui occupent leur poste depuis moins de trois ans ne participent pas au mouvement.
En effet, *« Peuvent demander leur mutation les personnels de direction occupant leur emploi depuis trois années au moins, sauf dérogation accordée par le ministre chargé de l'agriculture, motivé par la situation personnelle ou familiale de l'intéressé(e), notamment en cas de rapprochement de conjoint »* (Article 24, 2ème alinéa du décret n°91-921 du 12 septembre 1991 modifié).

13 – Envoi des dossiers :

La procédure retenue pour la troisième phase du mouvement 2010 se compose de deux démarches conduites en parallèle.

a) La démarche administrative :

Elle consiste, seulement pour les agents n'ayant pas obtenu satisfaction à la première phase du mouvement 2010, à confirmer à la DGER, sous couvert de la voie hiérarchique, une candidature à un ou plusieurs postes de direction.

- A cet effet, le candidat adressera à la DRAAF (DAF) – SRFD (SFD) de la région dont il dépend, ou à son supérieur hiérarchique pour les agents en administration centrale, par la voie hiérarchique,

- UN EXEMPLAIRE COMPLET du formulaire annexé à la présente note (annexe A recto/verso ainsi que l'annexe B) ;
- UN *CURRICULUM VITAE* actualisé

au plus tard le 28 juin 2010 (cachet de la Poste faisant foi).

A titre d'information, un exemplaire de l'annexe A et du *curriculum vitae* seront adressés également à la DGER/SDEDC, au SG/DMC/MGES , aux SRFD d'accueil et aux IGAPS affectés au suivi de leur établissement d'origine et du ou des établissements demandés, sous forme électronique aux adresses suivantes :

Instance	Adresse électronique
DGER	jean-luc.gonzales@agriculture.gouv.fr bertrand.droguet@agriculture.gouv.fr marie-line.couderc@agriculture.gouv.fr
SG	claude.poly@agriculture.gouv.fr monique.bricage@agriculture.gouv.fr
SRFD D'ACCUEIL	http://www.chlorofil.fr/organisation-de-lea/reseaux-et-partenaires/services-deconcentres-draaf-srfd.html
Assistantes IGAPS	(cf. liste des assistantes des 11 missions d'appui aux personnes & aux structures en annexe F)

b). La démarche de candidature auprès de l'autorité académique d'accueil :

Les postes de direction sont des postes à profil. Aussi, les candidatures de principe aux fonctions de directeur et de directeurs adjoints d'EPLEFPA seront présentées sous la forme d'une lettre de motivation accompagnée d'un *curriculum vitae* actualisé avec photo d'identité récente. La lettre et le *curriculum vitae* sont adressés à chaque autorité académique sous l'autorité de laquelle se situe le poste visé avant le 30 juin 2010.

Les coordonnées des autorités académiques figurent en annexe E à la présente note. Les candidats sont invités à prendre contact avec l'autorité académique d'accueil, pour présenter leur candidature et prendre connaissance des caractéristiques du poste offert.

14) - La procédure d'examen des candidatures :

a)Traitement et transmission des dossiers par les DRAAF/DAF - SRFD (SFD) d'origine

L'autorité hiérarchique complètera ensuite chaque formulaire en portant un avis circonstancié dans les cadres correspondants (annexes B et C) puis transmettra à la DGER et à la DMC l'ensemble des demandes collectées, au plus tard le 30 juin 2010.

Les DRAAF/DAF SRFD / SFD renseignera ensuite le tableau récapitulatif (selon le modèle joint en annexe G) des demandes et l'adressera à la même date, par mail, à la direction générale de l'enseignement et de la recherche à l'adresse suivante : marie-line.couderc@agriculture.gouv.fr

Nota : Ce tableau sous format excel sera adressé par messagerie électronique à l'ensemble des SRFD par le bureau de la gestion, des dotations et des compétences.

Il est demandé IMPERATIVEMENT au service régional de respecter les délais.

L'autorité hiérarchique (DRAAF (DAF) – SRFD (SFD) pour les agents en services déconcentrés ou directeur général pour les personnels en administration centrale retournera à l'agent l'accusé de réception (annexe D) de sa candidature ;

b) Transmission des avis par les DRAAF/DAF - SRFD (SFD) d'accueil

L'autorité académique d'accueil examinera les candidatures et transmettra son avis à l'administration centrale du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (Direction générale de l'enseignement et de la recherche) au plus tard pour le 1er juillet 2010.

L'instruction finale des dossiers est conduite par la DGER (Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences) en partenariat avec le Secrétariat général (Délégation à la mobilité et aux carrières) au plus tard pour le 5 juillet 2010..

Sur la base de ces différents avis, et après consultation de la commission consultative paritaire des personnels de direction, le Directeur général de l'enseignement et de la recherche propose au Secrétaire général les nominations sur les emplois de direction d'EPLEFPA. L'attention des candidats est appelée sur le fait que seule la décision de nomination signée du Secrétaire général du ministère a valeur juridique, et peut déclencher la procédure de passation de service au sein de l'EPLEFPA.

2 – POSTES OFFERTS

Les postes vacants (V) ou susceptibles de l'être (S.V.) prochainement de

- DIRECTEUR D'EPLEFPA (01)
- DIRECTEUR ADJOINT D'EPLEFPA CHARGE DELA PEDAGOGIE (02)
- DIRECTEUR ADJOINT D'EPLEFPA CHARGÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET DE L'APPRENTISSAGE (03)
- DIRECTEUR ADJOINT D'EPLEFPA CHARGÉ DE L'EXPLOITATION ET DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (04)

sont indiqués en annexe H.

Des informations relatives à la structure des EPLEFPA (classement de l'établissement, compétences) sont communiqués dans l'annexe I

Pour le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et par délégation,
la Directrice générale de l'enseignement
et de la recherche

Marion ZALAY

Annexe A

MINISTERE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

DEMANDE DE MUTATION ou d'AFFECTATION sur un poste de direction d'EPLEFPA	**Document à adresser** **1 ex papier : DRAAF/DAF/SRFD/SFD d'origine** **1 ex par mail : DGER/SDEDC** **SRFD d'accueil**

RENTREE SCOLAIRE : ANNEE 2010	**Date limite d'envoi : 28 juin 2010**

ETAT CIVIL : *(en lettres capitales)*

NOM :		NOM DE JEUNE FILLE :	
PRENOMS		TEL. PERSONNEL	
N° EPICEA		TEL. PORTABLE	
ADRESSE MAIL			

SITUATION FAMILIALE

Marié(e) : Pacsé(e)		Vie maritale		Veuf (ve)		Divorcé(e)		Célibataire		
Nombre d'enfant(s) de moins de 20 ans à charge		Enfant ou conjoint (e) handicapée								
Autorité parentale unique		Garde partagée								

Situation administrative du conjoint

En cas de demande de mutation avec le (la) conjoint (e) en poste au ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche : Précisez

NOM :		NOM DE JEUNE FILLE :	
PRENOMS		N° EPICEA	
AFFECTATION (conjoint)		Option de formation	

CARRIERE

CORPS (carrière active)		GRADE	
CORPS (carrière inactive)		GRADE	

TYPE DE CONCOURS	Externe		Option de formation
	Interne		⇓
	Réserve		

ETABLISSEMENT	
POSTE	
DISCIPLINE ENSEIGNEE	

ANNEE D'INSCRIPTION A LA LISTE D'APTITUDE DE DIRECTEUR 1ERE OU 2EME CLASSE *(année de la rentrée scolaire à laquelle elle s'applique)*		
Date de prise de fonction en qualité de **« FAISANT FONCTION »**	Directeur (01)	
	Directeur adjoint (02)(03)(04)	
DATE DE DETACHEMENT DANS LE STATUT D'EMPLOI DE PERSONNEL DE DIRECTION		

3ème phase

Annexe A
(suite)

NOM – PRENOM du candidat :	

AFFECTATIONS DEMANDEES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2010 (par ordre de propriété)						
	Etablissement	Type de poste				N° poste
		01	02	03	04	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
Date :						
Signature de l'agent :						

MOTIF DE LA DEMANDE (à remplir par l'agent)

Annexe A
(suite)

NOM – PRENOM du candidat :	

MOTIF DE LA DEMANDE (à remplir par l'agent) suite

Date : ……/……/……	**« Je m'engage à accepter toute affectation (correspondant à mes vœux) qui me sera proposée »** **réécrire la mention « Lu et approuvé »** **Signature (manuscrite et non dactylographiée)**

Annexe B

NOM – PRENOM du candidat :	

AVIS CIRCONSTANCIE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT :

Cochez l'une des cases suivantes :

		Très Favorable		**Favorable**		**Passable**		**Réservé**		**Défavorable**		**Très Défavorable**

Date : ……/……/……

Nom et signature :

Annexe C

NOM – PRENOM du candidat :	

AVIS CIRCONSTANCIE DU DIRECTEUR REGIONAL DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET OU DU DAF:

Cochez l'une des cases suivantes :

		Très Favorable		**Favorable**		**Passable**		**Réservé**		**Défavorable**		**Très Défavorable**

Date : ……/……/……

Nom et signature :
Cachet

Annexe D

ACCUSE DE RECEPTION

A ENVOYER A L'AGENT UNIQUEMENT

(Ce document ne doit en aucun être adressé à l'Administration Centrale)

DEMANDE DE MUTATION DES PERSONNELS DE DIRECTION D'EPLEFPA

RENTREE SCOLAIRE 2010

A remplir par l'agent	
NOM :	
PRENOMS	
N° EPICEA	

A remplir par le DRAAF/DAF	
Demande reçue le :	
Nom	
Qualité du signataire	
Date	
	SIGNATURE

Annexe E

Coordonnées des DRAAF - DRIAF/DAF :

REGION	Prénom & NOM	TELEPHONE
ALSACE	Jean-François QUERE	03 88 25 91 00
AQUITAINE	Hervé DURAND	05 56 00 42 22
AUVERGNE	Yann DORSEMAINE	04 73 42 14 17
BASSE-NORMANDIE	Yves GEFFROY	02 31 24 97 07
BOURGOGNE	Jean-Roch GAILLET	03 80 39 30 01
BRETAGNE	Louis BIANNIC	02 99 28 21 21
CENTRE	Isabelle CHMITELIN	02 38 77 40 14
CHAMPAGNE-ARDENNE	Yvan LOBJOIT	03 26 66 20 00
CORSE	Loic GOUELLO	04 95 51 86 53
FRANCHE-COMTE	Pascal WEHRLE	03 81 47 75 00
HAUTE-NORMANDIE	Philippe SCHANABELE	02 32 18 94 04
ILE-DE-FRANCE	Pascale MARGOT-ROUGERIE	01 41 24 17 17
LANGUEDOC-ROUSSILLON	Pascal AUGIER	04 67 10 19 00
LIMOUSIN	François PROJETTI	05 55 12 92 47
LORRAINE	Jean-Louis ROUX	03 87 56 40 41
MIDI-PYRENEES	Michel SALLENAVE	05 61 10 61 02
NORD-PAS-DE-CALAIS	Sophie BOUYER	03 20 96 41 00
PAYS-DE-LA-LOIRE	Fabienne POUPARD (intérim)	02 40 12 36 10
PICARDIE	Edith VIDAL	03 22 33 55 00
POITOU-CHARENTES	Martin GUTTON	05 49 03 11 11
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Jean-Marie SEILLAN	04 91 16 79 22
RHONE-ALPES	Gilles PELURSON	04 78 63 13 13
DOM/TOM		
MARTINIQUE	Jérome FROUTE	05 96 71 20 40
GUYANE	François CAZOTTE	05 94 29 63 05
LA REUNION	Michel SINOIR	02 62 30 89 01
NOUVELLE CALEDONIE	Pierre-Yves VION	(687) 23 24 31
GUADELOUPE	Vincent FAUCHER	05.90.99.09.55

Listes et Adresses Mails des Assistantes MAPS

Mise à jour : 15/03/2010

MAPS	Assistantes	
Nord Pas de Calais Picardie Ile-de-France	Thi Indira NGUYEN TRAN 01 41 24 17 94	thi-indira.nguyen-tran@agriculture.gouv.fr
	Line VLADAJ 01 41 24 18 28	line.vladaj@agriculture.gouv.fr
Alsace Franche Comté Lorraine	Marie-Christine HARDOUIN 03 89 24 85 91	marie-christine.hardouin@agriculture.gouv.fr
	Evelyne LUTTMAN 03 88 88 92 70	evelyne.luttmann@agriculture.gouv.fr
Bretagne Basse Normandie Haute Normandie	Sophie PAIGNE-TROTIN 02 99 28 20 56	sophie.trotin@agriculture.gouv.fr
	Stéphanie MARCHAND 02 99 28 22 83	stephanie.marchand@agriculture.gouv.fr
Centre Pays de la Loire	Cécile TROUILLET 02 47 70 82 92	cecile.trouillet@agriculture.gouv.fr
	Chantal BASILLE 02 47 70 82 38	chantal.basille@agriculture.gouv.fr
Aquitaine Poitou-Charente	Annette CHEVALIER 05 56 00 43 50 / 42 75	annette.chevalier@agriculture.gouv.fr
	Nicole BOUGARD 05 56 00 42 69	nicole.bougard-dufour@agriculture.gouv.fr
Limousin Midi-Pyrénées	Carole AUGUSTIN 05 55 12 91 13	carole.augustin@agriculture.gouv.fr
	Dominique SENKOFF 05 61 10 62 99	dominique.senkoff@agriculture.gouv.fr
	Brigitte DEDIEU 05 61 10 61 38	brigitte.dedieu@agriculture.gouv.fr
Corse Provence Alpes Côte d'Azur Languedoc Roussillon	Anne ROUVAREL 04 99 61 29 39	anne.rouvarel@agriculture.gouv.fr
	Cécile BIVENS 04 67 34 28 58	cecile.bivens@agriculture.gouv.fr
Rhône Alpes Auvergne	Ghislaine FEYEN 04 37 42 84 67	ghislaine.feyen@agriculture.gouv.fr
	Carline MEGE 04 37 42 84 66	carline.mege@agriculture.gouv.fr
Bourgogne Champagne Ardenne	Brigitte TRUCHOT 03 45 21 14 65	brigitte.truchot@agriculture.gouv.fr
	Catherine LIORET 03 45 21 14 69	catherine.lioret@agriculture.gouv.fr
Outre Mer	Christine TRUONG 01 49 55 86 86	christine.truong@agriculture.gouv.fr
Centrale & Internationale	Catherine MOULINS 01 49 55 56 18	catherine.moulins@agriculture.gouv.fr

2EME PHASE - 2010

TABLEAU RECAPITULATIF

DES DEMANDES DE MOBILITES

Annexe G

	N°Li	Type poste	Région	Etablissement	code poste	Nom Prénom	Affectation	Corps	Fonction	N°/Nb Vœux	Observations	AVIS DRAAF D'origine
EX	1	01	Aquitaine	EPLEFPA de "y"	1100	POMME Adam	EPLEFPA de "x"	Dir Ets	Directeur EPLEFPA	1/2		Très favorable
EX	2	01	Aquitaine	EPLEFPA de "x"	2400	POMME Adam	EPLEFPA "c"	Dir Ets	Directeur EPLEFPA	2/2		Très favorable
EX	3	02	Aquitaine	EPLEFPA de "b"	2800	LEMIR Abelle	EPLEFPA de Melle	Dir Ets	Directeur EPLEFPA	1/1		très favorable

ANNEXE H

Type poste	Région	Etablissement	code poste	V, SV
Directeurs d'EPLEFPA				
01	Aquitaine	EPLEFPA Bazas	1242	SV
01	Bourgogne	EPLEFPA de Macon Davayé	1215	SV
01	Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPELFPA Carpentras	1283	SV
01	Poitou-Charentes	EPLEFPA Surgères	1240	V
01	Rhône-Alpes	EPLEFPA de Vienne	1272	SV
Directeurs adjoints chargés de la formation scolaire				
02	Aquitaine	EPLEFPPA de Bazas	5602	V
02	Aquitaine	EPLEFPA du Périgord	1360	V
02	Bretagne	EPLEFPA Caulnes	1340	V
02	Bourgogne	EPLEPFA Beaune	1308	SV
02	Bourgogne	EPLEFPA Château-Chinon	1309	SV
02	Champagne-Ardenne	EPLEFPA Chaumont	1297	SV
02	Ile-de-France	EPLEFPA La Bretonnière	1293	V
02	Limousin	EPLEFPA Meymac	1375	V
02	Nord-Pas-de-Calais	EPLEFPA de Lomme et EPLEFPA de Dunkerque	5286	SV
02	Midi-Pyrénées	EPLEFPA Cahors	1363	SV
02	Pays de la Loire	EPLEFPA Laval	5603	SV
02	Poitou-Charentes	EPLEFPA de Melle et de Niort site LEGTA Melle	1350	V
02	Poitou-Charentes	EPLEFPA Bressuire		SV
02	Poitou-Charentes	EPLEFPA Montmorillon	5604	SV
Directeurs adjoints chargés de la formation professionnelle et continue				
03	Aquitaine	EPLEFPA Sainte Livrade sur Lot, de Nérac et Tonneins Site de Nérac	5702	V
03	Centre	EPLEFPA de Chateauroux	5605	V
03	Limousin	EPLEFPA Brive Objat	5606	V
03	Midi-Pyrénées	EPLEFPA Toulouse	1407	V
Directeurs adjoints chargés de l'exploitation et du développement durable				
04	Rhône-Alpes	EPLEFPA Aubenas - site du Pradel	5609	V